

**Ensemble  
depuis 120 ans**

**Caisse Desjardins  
du Nord de L'Islet**

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ANNUELLE



## ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

<sup>1</sup> Incluent les intérêts sur les parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 0,50 % pour l'année 2020.

<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>8 137 000 \$</b>
Virements réglementaires et autres	(3 902 000) \$
Intérêts sur les parts permanentes <sup>1</sup>	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 \$
Ristournes aux membres	(740 000) \$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(125 000) \$
Récupération d'impôts	196 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) – Ristournes aux membres	544 000 \$
Utilisation de la RRE (FADM)	125 000 \$
Alimentation de la RRE	(814 000) \$
Alimentation de la réserve générale	(3 421 000) \$
<b>Solde à répartir</b>	<b>0 \$</b>

## ADOPTION DU VERSEMENT DES RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

### PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2020

Fonds d'aide au développement du milieu<sup>2</sup> **125 000 \$**

**Ristournes aux membres<sup>2</sup> 740 921 \$**

### RISTOURNE VOLUMES

	RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME	
		PARTICULIERS	ENTREPRISES
Comptes	<b>102 783 \$</b>	0,59 \$	0,59 \$
Épargne et placement	<b>118 039 \$</b>	0,59 \$	0,59 \$
Fonds	<b>77 956 \$</b>	0,59 \$	0,59 \$
Prêts et marges de crédit	<b>183 059 \$</b>	0,59 \$	0,59 \$
<b>Ristournes assurances<sup>3</sup></b>	<b>84 367 \$</b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ PRIME</b>	
<b>Ristourne produits<sup>3</sup></b>	<b>174 717 \$</b>	<b>MONTANT DE 50 \$<sup>4</sup></b>	

<sup>2</sup> La ristourne aux membres après récupération d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

<sup>3</sup> Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.